



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°1 - 24 mai 2017



A retenir

Clémentinier

Mineuse des agrumes : Premières galeries sur pousses d'été

SOMMAIRE

Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédactrice : Charline
LANDERIEUX



Structures partenaires :
CA 2B, AREFLEC, CAPIC,
OPAC, INRA, LEPA et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

Clémentinier

• Stade phénologique

Grossissement du fruit



• Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella*

Biologie : On compte au moins 5 générations par an. Une génération prend 14 à 60 jours (la durée s'allonge avec la baisse des températures). Les adultes pondent près de la nervure centrale des très jeunes feuilles (<3 cm), sur la face inférieure. La larve se développe dans la feuille puis, avant de muer en adulte, forme une chrysalide sur le bord de la feuille, repliée en étui. La mineuse hiverne sous cette forme.






Observation : Des mineuses adultes sont piégées dans une parcelle de référence (Ghisonaccia) et les premières galeries ont été observées sur certaines parcelles (2 sur 6).

Évaluation du risque : Le risque est moyen à faible pour les jeunes vergers (1 à 6 ans). Il dépend de la présence du nuisible dans le verger et il est lié à l'apparition des mines sur les nouvelles pousses essentiellement dans les jeunes vergers.



Photo 1 : Galerie de mineuse sur jeune pousse

PREVISIONS METEO

	Jeudi 25 mai	Vendredi 26 mai	Samedi 27 mai	Dimanche 28 mai	Lundi 29 mai	Mardi 30 mai	Mercredi 31 mai	Jeudi 1 ^{er} juin	Vendredi 2 juin
Haute Corse/ Corse du Sud									
	Temps estival avec quelques passages nuageux en début de journée	Quelques passages nuageux en fin de journée	Hausse des températures	Temps ensoleillé			Températures estivales ; quelques passages nuageux		

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous ;
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Xylella fastidiosa


Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.